

Données localisées d'information géographique métadonnées - spécifications

Titre du lot de données : ortho_littoral_1920_1921_085

(tables constituant le lot de données : OL_1920_sect_1.tab / OL_1921_sect_2.tab / OL_1921_sect_3.tab / OL_1920_sect_4.tab / OL_1920_sect_5.tab / OL_1920_sect_6.tab / OL_1921_sect_7.tab).

Résumé : orthophotographie du littoral constituée par assemblage de photographies aériennes réalisées en 1920 et 1921. Elle est décomposée en 7 secteurs, la superposition de certains clichés et le décalage d'une année entre les prises de vues aériennes (1920-1921) ayant nécessité la réalisation plusieurs assemblages (cf. tableau d'assemblage ci-après).

Type de données : raster **Type d'entité :** mosaïque des clichés au format ECW

Emprise géographique : communes littorales du département

Date d'actualité :

Secteur	Date des PVA
- secteur 1 (OL_1920_sect_1.tab) : de La Barre-de-Monts à Saint-Jean-de-Monts	1920
- secteur 2 (OL_1921_sect_2.tab) : de Saint-Jean-de-Monts à Brem-sur-mer	1921
- secteur 3 (OL_1921_sect_3.tab) : de Brem-sur-mer au Château d'Olonne	1921
- secteur 4 (OL_1920_sect_4.tab) : d'Olonne-sur-mer à Saint-Vincent-sur-Jard	1920
- secteur 5 (OL_1920_sect_5.tab) : de Longeville-sur-mer à La Tranche-sur-mer	1920
- secteur 6 (OL_1920_sect_6.tab) : de La Faute-sur-mer à L'Aiguillon-sur-mer	1920
- secteur 7 (OL_1921_sect_7.tab) : Ile d'Yeu	1921

Système de projection : Lambert II étendu – Lambert 93

Définition : 1 pixel = 20 cm

Contraintes d'accès : Copyright

Producteur de la donnée : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

Processus de production : Orthorectification des clichés 1920 et 1921 suivant les préconisations du cahier des charges défini par IFREMER (CETE Normandie).

Droits d'usage : IFREMER est titulaire des droits patrimoniaux sur les images. La direction départementale de l'Équipement bénéficie d'une concession des droits d'usage portant sur les images numérisées, géoréférencées et mosaïquées. L'utilisation des photos aériennes 1920 et 1921 est strictement réservée aux besoins propres du service.

La mise à la disposition d'un prestataire de service des fichiers suivant les stipulations d'une convention sera assurée par l'administrateur de données. Toute autre diffusion de ces fichiers vers l'extérieur est strictement interdite.

Orthophotographie du littoral 1920 – 1921

Tableau d'assemblage

